

Les Echappés de Fort Lalatte 2020

Course de Nage en Eau Libre

Règlement de l'épreuve

Article 1 : Organisation

L'association Dinan Natation Sauvetage est l'organisatrice de l'événement «Les Echappés de Fort Lalatte».

Article 2 : Lieu et date

La compétition se déroulera au départ du pied du Fort Lalatte en mer et en direction de la grande plage de Saint Cast le dimanche 13 septembre 2020.

Article 3 : Inscription

Les inscriptions s'effectuent à partir du 26 août 2020 dans la limite des places disponibles.

L'inscription se fait directement sur la plate forme en ligne de la Fédération Française de Natation : www.eaulibreffn.fr.

Article 4 : Âge limite

La course est ouverte à partir de la catégorie jeune (nageuses nées en 2009 et avant et nageurs nés en 2008 et avant).

Article 5 : Remboursement

En cas de désistement de la part d'un concurrent ou d'annulation pour raison météorologique ou autres, aucun remboursement ne sera effectué, même pour raison médicale.

Article 6 : Réunion technique et marquage

Tous les nageurs doivent assister à la réunion technique qui aura lieu à 13h45 à la plage de la Fresnaye de Saint-Cast. Ils procéderont également au marquage, obligatoire pour prendre part à la course.

Article 7 : Départ et arrivée de la course

La course se nagera sur une distance de 10 000 mètres. Il sera organisé un seul départ à 14h00 (filles et garçons en même temps).

Le départ a lieu sur la plage, en ligne, à l'endroit indiqué par le directeur de course. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification et l'exclusion.

L'arrivée pourra se faire en sortie d'eau sur le sable.

Article 8 : Aptitude physique

Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course. Le médecin du comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, a toute autorité pour prendre les dispositions immédiates nécessaires.

Article 9 : Réglementation

Le juge arbitre applique les règlements FINA. Il est notamment habilité à arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course.

Le départ ayant lieu à 14h00, le dernier concurrent devra arriver avant 18h00.

La combinaison néoprène pourra être soit obligatoire, soit optionnelle en fonction de la température de l'eau.

Toutes les combinaisons isothermiques sont autorisées.

Le port du bonnet (fourni par l'organisation) est obligatoire.

Le directeur de course des «Echappés de Fort Lalatte» a toute autorité sur l'organisation de la course.

Article 10 : Parcours

Les nageurs seront accompagnés par les bateaux de l'organisation et par leur bateaux "suiveurs" qui les orienteront selon le parcours défini lors de la réunion technique.

Article 11 : Sécurité

La sécurité sera assurée par des bateaux moteurs, des kayaks et des sauveteurs placés à différents endroits du parcours. Chaque participant devra prévoir d'être accompagné par une personne de son entourage en kayak ou paddle (non-fourni par l'organisation).

Un médecin et une équipe de secouristes sera à votre disposition pour tout problème avant, pendant et après la course.

La circulation de bateaux extérieurs est autorisée durant la course.

Article 12 : Annulation et changement de la course

Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Article 13 : Droit à l'image

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et de promotion de la manifestation.

Article 14 : Récompenses

Une remise des récompenses sera effectuée à l'issue de la course au niveau de la plage.

La course étant le support de la Coupe de Bretagne, les nageurs bretons se verront attribuer des points en fonction de leur classement.

Les 3 premières nageuses et nageurs du 10 000 mètres seront récompensés.

Les 3 premières nageuses et nageurs du Trophée d'Armor (Classement cumulé du Défi de la Rance et Trophée des Hébihens) recevront une prime.

Article 15 : Résultats

A l'issue de la course, les résultats seront affichés sur notre site internet.

Article 16 : Après-course

Des douches et toilettes seront disponibles à proximité de l'aire d'arrivée. Vous y trouverez également la possibilité de se restaurer.

Article 17 : Assurance

L'événement est couvert par l'assurance responsabilité civile de Dinan Natation Sauvetage. Néanmoins chaque nageur doit posséder sa propre assurance (Responsabilité Civile).

Article 18 : Stationnement

Le jour de la compétition un parking sera à la disposition des coureurs. Il est formellement interdit de se stationner en dehors des espaces matérialisés.

Article 19 : Respect de l'environnement

Il est attendu de la part des nageurs de respecter l'environnement avant, pendant et après la course et de ramasser ses déchets.

Article 20 : Respect des consignes

Tout nageur doit respecter scrupuleusement les consignes de course et de sécurité des bénévoles du comité d'organisation et du corps arbitral.

Article 21 : Autres courses

Deux autres épreuves sont également organisées sur le même site.

- La course de la garde, distance de 3000 m ouverte à tous. Départ à 14h30. Réunion technique obligatoire à 14h15. Cette épreuve est le support de la Coupe de Bretagne Jeunes. Fin de la course 16h30.
- La course La Castine, distance de 500 m ouverte à tous. Départ à 15h00. Réunion technique à 14h45. Cette épreuve est validante pour le Pass Compétition.

Même réglementation que les Echappés de Fort Lalatte pour ces 2 épreuves.